

LE TOUR DE NOS RÉGIONS WEB

Du mardi 22 juin au samedi 25 juillet 2021

À l'occasion du Tour de France, tentez de remporter un code promotionnel à utiliser sur le site www.activitessportives.leclerc

Pour participer, rien de plus simple, il suffit de valider un panier contenant l'un des produits de l'opération exclu web Tour de France ([juste ici](#)). Le jeu apparaîtra suite à votre achat sur la page de confirmation de paiement.

Pour choisir votre activité et télécharger votre PASS :

1. Rendez-vous avant le 01 Octobre 2021 sur le site www.activitessportives.leclerc et entrez votre code unique pour accéder à la liste des partenaires.
2. Sélectionnez le ou les partenaire(s) de votre choix, renseignez les noms et prénoms des participants ainsi qu'une adresse mail sur laquelle seront envoyés les PASS activité nominatifs, puis validez votre participation.
3. Vous recevez par email votre ou vos PASS unique(s) et nominatif(s), indiquant les coordonnées du partenaire et ses conditions d'accès.
4. Remettez ce(s) PASS imprimé(s), chez le ou les partenaire(s) de l'opération pour bénéficier de votre/vos activité(s) offerte(s) avant le 30 Juin 2022 inclus.

Il ne vous reste plus qu'à tenter votre chance !

Liste des produits éligibles pour participer au jeu

3545020027950
3665962006629
3665962006827
3665962006872
3665962006698
3665962006766
9782324027451
9782092578216
9782372541985
9782324005480
9782372541978
9782263161339
9782263174292
9782757604397
9782822230964
9782263169595
9782263171079
9782263171086
9782372540698

9782755648270
9782757604953
9782817707433
9782501147491
9782035956941
9782268105567
0190199777590
0190199807372
3700062637011
0195235851043
0194552945435
8801643842499
8806090466663
6934177720017
3760265541560
3760265541577
6925281979293
6925281979279
6925281979316
4547410449358
8806090327162
3527570077432
3527570079771
5901292512781
5901292516260
4548736076525
4548736053762
5901292512675
3527570066566
8806098385997
3242653002742
5025232874989
8806090035036
7640186960182
6942147458068
3527570074806
8718863023662
5901292514815
6942147458105
6942147458815
8718863023457
8806090327148
8718863023600
5901292514624
5901292514631
5901292514648
5901292514679
8806090463471

8806098661473
5901292513207
5025232785841
5901292511227
8806098785001
4974019124490
6942147457856
3473370015405
3527570079818
6942147458143
8806090336874
5901292515355
8806091218018
6942147462232
5901292516512
3499550368734
4548736056398
4548736053885
3322101301808
3760102753033
4548736044951
5025232891764
3420744770217
3473370014880
3700460206246
3700460206253
3420744771313
3499550319705
3700460204501
3527570050527
3420744771122
3420744771146
3420744771092
3499550329032
3700460202927
3420744770163
4897069734467
4897069734443
0811138033262
6901443360147
3662313011516
6934177715778
0810038852775
8806090724619
8806090724664
6972453168955
4897069735440
4897069735365

4897069735341
4897069735327
6934177721496
6972596102021
6972596102755
6972596102656
6941487216642
6941487216666
6944284678231
3613560020325
4897069735525
5038061112276
3660767959668
3045386371723
3416879732633
3416879736419
8719128115320
8719128115054
8719128118277
8719128118123
8718692610736
8719128111438
8718309256951
8719128118772
8718692615984
8719128115085
7290006780805
8719128118413
8719128115337
8719128118420
3168430277731
3168430286887
3168431059176
3196202190025
3168431051989
4008146031755
3416879811635
3416879737386
3416879811529
3168431057523
3416879748252
4008496852710
5038061105049
4008496788781
3016661145292
3601029888142
3196202490026
5054752032395

5055805417596
5055805416827
5054752846589
5057520614533
5057080191765
5055805417015
5057080739974
5055805480675
5054752846053
4512860000008
5059444749049
5059269416225
5013342312422
5059269403492

REGLEMENT DU JEU
LE TOUR DE NOS REGIONS WEB
Du Mardi 22 juin au Samedi 25 juillet 2021

ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU

La société L-Commerce, SNC au capital de 2.051.600 euros dont le siège social est 26, quai Marcel Boyer 94 200 Ivry-sur-Seine, immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés de Créteil sous le n° 882 736 077 organise du 22/06/2021 à 08h00 au 25/07/2021 à 23h59, un jeu Internet par Instant gagnant avec obligation d'achat sur le Site Internet www.e.leclerc dont les modalités sont exposées ci-dessous.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Jeu avec obligation d'achat, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine et Corse incluse, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leur famille et d'une façon générale des sociétés ayant participé directement ou indirectement à sa promotion et/ou réalisation. Cette exclusion s'étend également à l'ensemble du foyer des dits personnels (même nom et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique). (Ci-après les « Participants »).

Le jeu est accessible depuis une connexion Internet sur ordinateur, smartphone et tablette, depuis le site suivant : www.e.leclerc dont les modalités sont exposées ci-dessous.

Le jeu est accessible depuis une connexion Internet sur ordinateur, smartphone et tablette, aux consommateurs se rendant sur www.e.leclerc entre le Mardi 22 juin 2021 à partir de 8h00m00 et le Samedi 25 juillet 2021 jusqu'à 23h59m59 :

Le Jeu est limité à 1 participation par compte client et par jour (même nom, même adresse électronique, même code postal).

La participation est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mail ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité et les coordonnées des participants. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l'identité des participants, en leur demandant une copie de leur pièce d'identité.

Les participations des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne pourront être validées, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participations sera exclue du Jeu sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

DUREE DU JEU

Le Jeu se déroulera du 22/06/2021 (8h00) au 25/07/2021 (23h59). Le jeu est accessible depuis une connexion internet, sur ordinateur, smartphone et tablette sur le site www.e.leclerc .

La Société Organisatrice et la société de gestion du Jeu se réservent le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit mise en cause.

COMMUNICATION DU JEU

La communication du Jeu est relayée :
par email
sur les médias digitaux,
et sur les sites de l'enseigne

PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Le jeu "LE TOUR DE NOS REGIONS WEB" se déroulera uniquement sur le canal digital. Pour accéder au Jeu, le client doit réaliser un achat sur le site www.e.leclerc parmi une liste de produits éligibles sélectionnés. La liste des produits éligibles pour participer au jeu sera accessible et consultable à l'adresse www.e.leclerc/e/jeux-et-animations du 22/06/2021 au 25/07/2021. L'animation s'affichera automatiquement sur la page de confirmation de commande. Il suffit au participant de s'inscrire à l'opération et de jouer à l'animation de jeu affichée et hébergée sur le site www.e.leclerc. Ce Jeu avec obligation d'achat fonctionne sur la base d'une mécanique d'instant gagnant.

Pour jouer, il suffit au participant de :

1) Confirmer la prise de connaissance du règlement du jeu en cochant la case prévue à cet effet, et de cliquer sur le bouton « JE PARTICIPE », puis de terminer le jeu pour valider sa participation.

La mécanique d'instant gagnant sera effectuée à travers un algorithme automatique via la plateforme de jeu. Les participants pourront tenter de remporter lors de la mécanique d'instant gagnant codes promotionnels à utiliser sur le site www.activitessportives.leclerc.

ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Sont mises en jeu, sous formes de codes promotionnels à utiliser sur le site www.activitessportives.leclerc, les dotations suivantes :

Dotation	Quantité	Valeur unitaire TTC indicative
Codes activités sportives (2 activités offertes par participation gagnante)	5000	Entre 5€ et 30€

Les gagnants seront informés de la dotation remportée sur la page de gain du jeu et par un email de confirmation de gain envoyé à l'adresse e-mail renseignée lors de leur inscription au jeu. Les dotations seront envoyées à l'adresse e-mail renseignée par le participant lors de son inscription au jeu sous un délai de 8 semaines.

Pour choisir votre activité et télécharger votre PASS :

1. Rendez-vous avant le 01 Octobre 2021 sur le site www.activitessportives.leclerc et entrez votre code unique pour accéder à la liste des partenaires.
2. Sélectionnez le ou les partenaire(s) de votre choix, renseignez les noms et prénoms des participants ainsi qu'une adresse mail sur laquelle seront envoyés les PASS activité nominatifs, puis validez votre participation.
3. Vous recevez par email votre ou vos PASS unique(s) et nominatif(s), indiquant les coordonnées du partenaire et ses conditions d'accès.
4. Remettez ce(s) PASS imprimé(s), chez le ou les partenaire(s) de l'opération pour bénéficier de votre/vos activité(s) offerte(s) avant le 30 Juin 2022 inclus.

Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec d'autres offres promotionnelles ou tarif privilégié (y compris tarif Comité d'Entreprise) en cours dans les établissements partenaires et limitée à deux personnes par famille ou groupe de visiteurs par jour et par partenaire. Les frais de déplacement et tout autre frais pour bénéficier de l'offre seront à votre charge.

Toute personne âgée de moins de dix-huit (18) ans doit d'une part participer sous le contrôle et avec le consentement de l'un de ses parents ou du titulaire de l'autorité parentale, ou à défaut de son tuteur légal et d'autre part être accompagné d'un adulte majeur chez le partenaire préalablement choisi parmi la liste proposée pour bénéficier de son activité.

Vous avez jusqu'au 30/06/2022 pour bénéficier de votre activité sauf fermeture annuelle ou exceptionnelle des partenaires concernés.

Tout PASS illisible, incomplet, falsifié, ou photocopie sera considéré comme nul. Le PASS ne peut être remboursé ni cumulé avec toute autre action promotionnelle. Ce pass ne peut pas être vendu ou distribué en dehors du site www.activitessportives.leclerc.

Pour obtenir des conseils ou connaître les conditions particulières de certains établissements contactez la conciergerie de l'opération avant le 30/06/2022 par mail à hotlineactivites.leclerc@bogoplus.fr. Une réponse vous sera apportée sous 96 heures ouvrées.

Les Dotations ne sauraient être perçues sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. En aucun cas le gagnant ne pourra demander à ce que la Dotation remise par la Société Organisatrice ne soit échangée contre sa valeur en espèces ni fasse l'objet d'un échange ou d'un remplacement contre une autre Dotation.

Toutefois, en cas de force majeure, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la Dotation annoncée par une autre Dotation de valeur équivalente.

L'acheminement de la Dotation, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement.

ARTICLE 3. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS - PARTICIPATIONS NON CONFORMES

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la Dotation éventuellement gagnée. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des gagnants. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Jeu, et plus généralement les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une Dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice dans le présent règlement, la Dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de la Société Organisatrice qui se réserve la possibilité de réattribuer ou non la Dotation à un autre participant, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant l'annulation de la Dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 4. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la Dotation gagnée, ce que les participants reconnaissent expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu,

obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des Dotations ou entraînant la perte ou la détérioration de la Dotation.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du gagnant concernant sa Dotation.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de ne pas diffuser tout contenu (message, image, photo, vidéo, etc.) :

- manifestement contraire aux bonnes mœurs et/ou à la réglementation ;
- et de manière générale, tout contenu contraire aux intérêts commerciaux de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice du Jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant ;

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site du Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site du Jeu et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou toute autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du participant.

ARTICLE 5. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.

ARTICLE 6. INFORMATIQUE ET LIBERTES

1. Responsable de traitement

Les informations personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société Organisatrice SNC L-Commerce, en qualité de responsable de traitement, domicilié au 26, quai Marcel Boyer 94 200 Ivry-sur-Seine.

2. Finalités

Les données sont collectées aux fins de :

- 1) l'organisation du jeu, l'envoi des dotations sur la base légale de l'exécution du règlement,
- 2) l'établissement de statistiques sur la base de l'intérêt légitime de la Société Organisatrice.

3. Destinataires

Les données des participants sont destinées dans la limite de leurs attributions (i) à la Société Organisatrice, (ii) à son(es) sous-traitant(s).

4. Durée de conservation

Les données de participation sont conservées pendant une durée de six (6) mois à compter de la fin du Jeu.

5. Droits des participants

Conformément à la réglementation en vigueur, vous disposez de droits (accès, rectification, effacement, opposition, limitation, portabilité, définition des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données personnelles après le décès) sur les données personnelles vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits par courrier auprès du Service Clients Allô E.Leclerc à l'adresse 26 quai Marcel Boyer - 94200 Ivry sur Seine ou via le formulaire Allô E.Leclerc accessible ici : www.donneespersonnelles.leclerc.

En cas de réclamation, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

ARTICLE 7. CONVENTION DE PREUVE

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un Participant. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Ainsi, sauf en cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous

format ou support informatique ou électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 8. REGLEMENT

12.1 Acceptation du règlement :

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et les principes du Jeu. Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

12.2 Modification du règlement :

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement. La Société Organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix.

12.3 Consultation du règlement :

Le règlement complet du Jeu, y compris ses avenants éventuels, peuvent être consultés sur le site e-leclerc.com. Le règlement complet peut également être adressé au client par courriel sur demande au Service Client Allô E.Leclerc via l'espace client.

La demande peut être aussi adressée par courrier et/ou appel téléphonique à :

**Service Consommateurs Allô E.LECLERC
LCOMMERCE - BP 3000494859 - Ivry-sur-Seine
Numéro de téléphone : 09 69 32 42 52 - (Numéro Cristal : appel non surtaxé)**

12.4 Contestation :

Pour toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à :

**Service Consommateurs Allô E.LECLERC
LCOMMERCE - BP 3000494859 - Ivry-sur-Seine
Numéro de téléphone : 09 69 32 42 52 - (Numéro Cristal : appel non surtaxé)**

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte. Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai de 2 mois après la clôture du Jeu.

ARTICLE 9. LOI APPLICABLE – LITIGES – INTERPRETATION

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation au Jeu sera tranchée par la Société Organisatrice.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.